



Décision N° 038 du 30 SEP. 2021

Portant création du Comité d'Ethique et de Déontologie
de la Profession Universitaire.

Le Recteur de l'Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou ;

- Vu le Décret Exécutif n° 03-279 du 23 août 2003, portant fixant les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université modifié et complété ;
- Vu le Décret Exécutif n° 04/180 du 23 juin 2004 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement du conseil d'éthique et de déontologie de la profession universitaire ;
- Vu le Décret Exécutif n° 89/139 du 01 août 1989 portant création de l'Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou modifié et complété ;
- Vu le Décret Présidentiel n° 49 du 19 mai 2021 portant nomination du professeur BOUDA Ahmed en qualité de Recteur de l'Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou ;
- Vu l'Arrêté n° 991 du 10 décembre 2020, portant création de comités d'éthique et de déontologie au sein des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu le procès-verbal d'installation du Comité d'éthique et de déontologie du 06 juillet 2021 ;
- Vu le procès-verbal du 27 septembre 2021, portant remplacement de nouveaux membres du Comité d'Ethique et de Déontologie et élection de son président ;

DECIDE

ARTICLE 1 : En application de l'arrêté n° 991 du 10 décembre 2020 susvisé, il est créé un Comité d'Ethique et de Déontologie de la Profession universitaire à l'Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou ;

ARTICLE 2 : Le mandat des membres du Comité d'éthique et de déontologie de la profession universitaire de l'université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou est de trois (3) années à compter de la date de son installation.

ARTICLE 3 : La liste des membres du comité d'éthique et de déontologie de la profession universitaire de l'Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou est fixée comme suit :

N°	Nom et Prénoms	Grade	Facultés	Qualité
1	HOUALI Karim	Professeur	Faculté des Sciences Biologiques et Agronomiques	Représentant de l'unité pédagogie
2	KADI Si Ammar	Professeur		Représentant de l'unité recherche
3	NEKHLA Ahmed	Professeur	Faculté de Médecine	Représentant de l'unité pédagogie
4	MOUDOUD Mustapha	Professeur	Faculté de Génie Electrique et Informatique	Représentant de l'unité pédagogie
5	HADDAB Salah	Professeur		Représentant de l'unité recherche
6	BOUSSAFFEUR Kaci	MCA	Faculté de Génie de la Construction	Représentant de l'unité pédagogie
7	FERROUK Mohammed	MCA		Représentant de l'unité recherche
8	AMOKRANE Abdelaziz	Professeur	Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion	Représentant de l'unité pédagogie
9	AHMED ZAID Malika	Professeur		Représentant de l'unité recherche
10	ELIAS Abdelhamid	Professeur	Faculté des Sciences	Représentant de l'unité pédagogie
11	BOUZAR Hamid	Professeur		Représentant de l'unité recherche
12	BELMIHOUB Abdenasser	MCA	Faculté de Droit	Représentant de l'unité pédagogie
13	LOUNACI Djedjiga épouse SAIDANI	Professeur		Représentant de l'unité recherche
14	BADJI Ahmed	MCA	Faculté des Sciences Humaines et Sociales	Représentant de l'unité pédagogie
15	KHELIFANE Rachid	Professeur		Représentant de l'unité recherche
16	BETTOUCHE Aini	Professeur	Faculté des Lettres et Langues	Représentant de l'unité pédagogie
17	BOUKHERROUF Ramdane	MCA		Représentant de l'unité recherche

ARTICLE 4 : Messieurs les Doyens des facultés et le Secrétaire Général de l'Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

LE RECTEUR

تيزي وزو
الأستاذ: بودة أحمد

